



Dernière chance pour vous y inscrire!

Nous vous rappelons qu'une rencontre d'information à propos de l'assurance-emploi aura lieu **ce jeudi 20 mai à 16 h 30** en visioconférence. La conseillère de la Centrale, Mélanie Michaud présentera aux enseignants les éléments essentiels de la démarche en assurance-emploi.

Inscription obligatoire

Vous devez obligatoirement vous inscrire en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur notre site en cliquant [ici](#). Vous recevrez, quelques jours avant la rencontre, un courriel contenant de la documentation et le lien pour joindre la réunion.

IMPORTANT Votre participation est essentielle!

Dans le cadre du recours contestant la décision du CSS de transformer la journée de grève du personnel professionnel du 19 mai en enseignement à distance, nous vous demandons de noter les heures faites en surplus pour être en mesure de basculer en enseignement à distance pour cette journée.

Cette compilation d'informations sera précieuse pour construire un argumentaire et appuyer nos prétentions.

Pour participer, cliquez [ici](#).

Cette offre est « refusée » !

La décision du CSSP de faire basculer à nouveau en enseignement à distance, aujourd'hui, pour la grève des collègues professionnels, avec des paramètres tout aussi déraisonnables sur le plan pédagogique pour les élèves, les parents et les enseignants, nous choque tout autant que vous! Soyez-en assurés!

D'ailleurs, les explications de l'employeur, dépliées par courriel vendredi dernier à l'attention du personnel enseignant, sont carrément outrancières! Que le CSSP se défile en accusant le Syndicat d'avoir fait le choix de basculer en enseignement à distance, c'est gênant...

Le CSSP connaît la position syndicale dans ce dossier depuis le jour 1, soit le 14 avril dernier. N'oublions pas qu'il a aussi reçu nos griefs pour les grèves précédentes.

Alors en toute transparence...

L'offre à laquelle l'employeur fait allusion dans sa communication de vendredi dernier est la suivante :

Le CSSP souhaitait transformer la journée de grève du personnel de soutien du 4 mai dernier en journée pédagogique de force majeure, pour ainsi ne pas perdre une journée d'enseignement en présentiel,

mais en retirant une journée pédagogique du calendrier. Il a répété cette offre pour la grève du 19 mai.

Est-ce que la convention collective locale le permet? La réponse est NON. Le CSSP le sait très bien.

Alors la question qu'il faut se poser est la suivante : Est-ce que le Syndicat de Champlain allait accommoder l'employeur en faisant une entorse au contrat de travail, alors que nous sommes en pleines négociations de notre convention collective nationale et que nos collègues du soutien déployaient un mandat de grève légitime afin d'obtenir eux aussi de meilleures conditions de travail?

Poser la question, c'est y répondre.

Certains diront que d'autres CSS l'ont pourtant fait. Effectivement. Dans ces cas-là, c'est soit que la convention collective locale le permettait, soit que l'employeur a agi illégalement.

Nous avons donc refusé l'« offre » faite pour le 4 mai dernier, à l'occasion de la grève des collègues du soutien, comme nous l'avons refusée de nouveau pour la grève des collègues professionnels d'aujourd'hui.

Suite à la p. 2

Nouvelles cartes de membres

Vous devriez recevoir votre nouvelle carte par la poste, à votre domicile, cette semaine!

Nouveauté : Votre code d'identification personnel pour accéder à notre plateforme de consultation et de vote en ligne sera inscrit sur la carte. Ainsi, vous l'aurez toujours sous la main!

Nous vous rappelons que la carte de membre vous permet aussi d'obtenir des rabais chez nos partenaires corporatifs. Vous trouverez tous les détails [ICI](#).

Vous n'avez pas rempli votre formulaire pour être membre du Syndicat de Champlain?

Contactez par courriel, Caroline Arsenault pour obtenir la marche à suivre : carsenault@syndicatdechamplain.com.

Sachez toutefois que la prochaine impression de cartes sera faite au début de la prochaine année scolaire. Entretemps, vous pouvez quand même bénéficier des avantages sans problème avec la carte temporaire que vous aurez.



Cette offre est « refusée » ! (suite)

Nous partageons votre indignation !

C'est la raison pour laquelle nous avons signifié au CSSP qu'à notre avis, et à la lumière de vos très nombreuses et très vives réactions, ses agissements sont inacceptables.

Et franchement, le CSSP s'isole avec cette stratégie frontale et douteuse puisque les autres CSS de la région ont fait des choix différents, notamment en suspendant les services éducatifs pour la durée prévue de la grève.

Pour cette raison, l'Infolettre du Syndicat de vendredi dernier vous suggérait d'envoyer un modèle de courriel directement à la direction générale (et à une suite d'autres correspondants !) pour clairement nommer votre insatisfaction. Nous souhaitons que l'employeur puisse saisir la pleine mesure de la colère de son personnel.

Il ne faut pas sous-estimer le pouvoir d'une telle action collective lorsqu'elle est portée massivement. C'est d'ailleurs votre réponse immédiate, en grand nombre, à notre appel qui a mis le feu aux poudres du côté de l'employeur et qui a mené à cette réplique, par courriel, en toute fin de journée.

Ok, maintenant, on fait quoi ?

De notre côté, nous continuons la contestation juridique de cette pratique. C'est d'ailleurs le seul moyen légal à notre disposition qui nous a été recommandé par notre firme d'avocats en droit du travail, de même que par les services juridiques de la CSQ.

Vous êtes tannés d'attendre ? Vous voudriez poser un geste fort et d'éclat pour contester la décision du CSSP ? Vous êtes nombreux à nous le signifier et nous comprenons très bien. Toutefois, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises lors des assemblées, nous pensons que de mener le dossier de fond par les voies juridiques, si longues soient-elles, sera plus gagnant en bout de piste.

Il s'agit, pour nous toutes et tous, d'un enjeu majeur qui aura potentiellement des répercussions importantes sur nos conditions de travail et sur notre capacité à exercer des moyens de pression. Agir sur le coup de la frustration et de l'émotivité ne réglerait pas le fond des choses.

L'objectif est clair : Il faut que des balises explicites soient définies pour encadrer le recours à l'enseignement à distance et cela ne doit pas se faire au détriment de l'exercice, en toute légalité, de moyens de pression.

Soyez donc assurés que nous continuons à défendre vos intérêts et que nous attendons avec impatience les conclusions de l'arbitre dans ce dossier. Suivez nos publications pour connaître les développements !

Jean-François Guilbault
vice-président de la section des Patriotes

Élection de section Rapport du président d'élection de la section enseignante des Patriotes

Proclamation

La clôture de la mise en nomination ayant été fixée à 16 h, le **lundi 3 mai 2021** et conformément à l'article 50 de la *Constitution & Règlement*, je proclame élu(e) par acclamation :

- **Membre du conseil exécutif, directrice ou directeur au conseil d'administration et vice-présidente ou vice-président de la section :**

Poste n° 1 : Jean-François Guilbault

- **Membre du conseil exécutif, directrice ou directeur au conseil d'administration :**

Poste n° 2 : Élisabeth Charron

Poste n° 3 : Pascal Couture

Poste n° 4 : Marie-Claude Lauzon

Poste n° 5 : Denis Vézina

Poste n° 6 : Catherine Camerlain

- **Membre du conseil exécutif :**

Poste n° 7 : Dominique Cournoyer

Poste n° 8 : Julie Beauvais

Poste n° 9 : Simon Lachapelle

Poste n° 10 : Mylène Patino

Poste n° 11 : Brigitte Campbell

Poste n° 12 : Desneiges Chaussé

Poste n° 13 : Yanick Arsenault

Poste n° 14 : Christine Séguin

Poste n° 15 : Judith Moreault

Stéphane Lacroix
Président du comité d'élection
Saint-Hubert, le 3 mai 2021

Dates importantes 2021

Demande de changement de % pour une retraite progressive	21 mai 2021
ERRATUM : Demande d'un congé sans traitement (max. 40 %) pour résorber son surplus d'affectation	21 mai 2021
Désistement et demande de retour à l'école d'origine	25 mai 2021 à 12 h
Séance d'affectation (1 ^{er} bassin) pour tout le personnel (tous les champs)	1 ^{er} juin 2021 à 16 h 30 par Teams
Demande de mutation	14 juin 2021 à 12 h
Séance d'affectation (2 ^e bassin) mutation	25 juin 2021 à 15 h par Teams
Séance d'affectation pour combler les postes temps plein	2 juillet 2021 à 10 h par Teams
Séance d'affectation pour les enseignants sur la liste de priorité d'emploi	18 août 2021 par Teams



Info-enseignant
tél. : 450-462-2581 / 1-800-361-5101
télécop. : 450-462-4534

syndicatchamplain.com

Les articles non signés sont de Maude Messier (mmessier@syndicatdechamplain.com)